

Problème avec le bailleur

Par **Celinette24**, le **23/04/2019** à **23:47**

Bonjour je m appelle celine delori j ai occuper un appartement en location , le problème ces que les toilette bouger et se sont mit à fuir et à couler par terre chez moi j ai prévenu le bailleur il a pas répondu du coup je suis rester 3 mois comme ça sans réponse de sa part .

Il y avais aussi la fenêtre du salon qui été mal isoler je santer l air passer dans mon cou pareil il a jamais répondu après plusieurs relance et il a jamais fait réparer

Il y avais aussi ma machine à laver il y avais pas d installation de sortie d eau du coup j été obliger de tenir le tuyau dans l évier et sa à durée 2 mois après des relances sans réponse.

Et aussi l évier de la cuisine l installation été pas conforme du coup l évier ses bouché et j ai du faire la vaisselle dans la salle de bain pendant 1 mois sans réponse de sa part

Et maintenant il me demande 2000 euro de réparation en sachant si il a effectuer ses travaux après 1 ans de relance

En sachant que je suis handicapé et je touche l AAH j ai pas se montant sur mon compte

Et je voulais savoir si vous pourrais m aider à faire quelque chose ou pas toute réponse sera la bien venu

Merci à vous

Par **janus2fr**, le **24/04/2019** à **08:26**

Bonjour,

De quelle façon avez-vous prévenu le bailleur de ces problèmes lorsque vous les avez constatés ? Est-ce bien par LRAR ? Ou du moins d'une façon qui laisse des traces et que vous pouvez produire aujourd'hui ?

Si oui, pas de problème, vous pouvez engager une procédure pour refuser de payer ces réparations qui incombent au bailleur puisque vous l'avez prévenu en temps et en heure.

En revanche, si vous ne pouvez pas prouver que vous avez averti le bailleur, votre responsabilité peut être engagée...